

## Publication d'automne 2022 et conditions générales des examens professionnels AESS

### Examen professionnel d'agente professionnelle / d'agent professionnel de sécurité avec brevet fédéral

---

#### Spécialisations

- Service de centrale (SerCen)
- Surveillance (Sur)

---

#### Dates et lieux

- SerCen : 09.08 au 12.08.2021 | Schwarzenburg
- Sur : 13.09 au 23.09.2021 | Sugiez

L'examen dure une journée par participant.  
La convocation est envoyée quatre semaines avant l'examen.

---

#### Taxes

La taxe d'examen s'élève à **CHF 2'490.--** et se répartit comme suit :

- Taxe de base CHF 2'100.—
- Matériel d'examen CHF 350.--
- Inscription au registre SEFRI CHF 40.--

*Répétants selon décision de la Commission d'examen.*

---

#### Règlement d'examen et directives

Le règlement d'examen et la directive valable peuvent être téléchargés sur [www.vssu.org](http://www.vssu.org).

---

#### Inscription

Via le formulaire en ligne sur [www.vssu.org](http://www.vssu.org) dès le 1<sup>er</sup> décembre. Après l'inscription, veuillez envoyer une copie du formulaire d'inscription signé ainsi que tous les documents nécessaires au secrétariat d'examen. Pour des raisons de sécurité, nous vous recommandons de les envoyer en recommandé. En cas d'un grand nombre d'inscription, la date de réception du dossier d'inscription complet est décisive.

---

#### Documents pour l'inscription

Selon règlement d'examen chiffre 3.2.

---

#### Confirmation d'admission et facture

Chaque participant/e recevra en **mai 2022** une confirmation d'admission et la facture pour les taxes d'examen en **juin 2022**.

---

#### VSSU-Campus

Trois mois avant l'examen, tous les participants recevront le login pour la plateforme d'entraînement en ligne VSSU-Campus. Un login annuel peut être commandé préalablement au prix de CHF 390.-- en indiquant l'adresse de facturation à [campus@vssu.org](mailto:campus@vssu.org).

---

#### Désinscriptions

Uniquement **par écrit (également possible par courrier électronique)** adressé au secrétariat d'examen et conformément au point 4.2 du règlement d'examen.

Le barème suivant s'applique en cas de désinscription :

- CHF 250.-- de la taxe seront facturés jusqu'à trois mois avant le premier jour d'examen de la spécialisation correspondante.
- CHF 1'000.-- de la taxe seront facturés jusqu'à six semaines avant le premier jour d'examen de la spécialisation correspondante.
- **L'intégralité** de la taxe sera facturée à partir de six semaines avant le premier jour d'examen.

Sur présentation d'une raison valable selon le règlement d'examen ch. 4.22, des frais de dossier à hauteur de CHF 250.-- seront facturés.

---

#### Secrétariat d'examen

AESS  
Secrétariat d'examen  
Freiburgstrasse 251  
Bodenweid  
3018 Berne

031 915 10 10 | [examen@vssu.org](mailto:examen@vssu.org)

---

#### Clôture des inscriptions

Le **28 février 2022** (le cachet de la poste faisant foi)  
En cas de nombreuses inscriptions, la date de réception du dossier d'inscription complet sera décisive.

---

#### Dispositions finales

Le droit suisse s'applique.  
Le for juridique est **Berne**.